



**CATALOGUE
FORMATIONS
2018**



SOMMAIRE

1 Hypnose et prise en charge de la douleur
aigüe et chronique dans le cadre de
l'Accompagnement de la personne âgéeP.1

2 Les bonnes pratiques professionnelles
de l'Agent de Service Hôtelier en EHPAD.....P.5

3 Les anticancéreux per os à l'officineP.12

3 Les anticancéreux per os à l'officineP.12

4 Bientraitance des personnes vulnérablesP.15

5 Bilan et diagnostic en podologieP.24

6 Le secret professionnelP.28

7 Préparation à l'accouchement: Préparer
une femme, un couple, à un accouchement
physiologique et eutocique (en dehors
d'un suivi global).....P.35



SOMMAIRE

8 Les troubles du comportement (adossés à une maladie d'alzheimer ou apparentée) chez la personne âgéeP.39

9 L'accompagnement de la fin de vie.....P.43

10 Réflexologie plantaireP.47

11 La prévention des violences conjugales et le traitement des signalements.....P.51

12 Suite de couches : comment gérer et accompagner le « post-partum » ?P.56

13 Accoucher en salle de naissance physiologique : prise en charge spécifique, outils et matériels.....P.60

14 Dépression et risques de suicide chez la personne âgéeP.65



FORMATIONS MÉDICALES & PARAMÉDICALES

HYPNOSE ET PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR AIGÛE ET CHRONIQUE DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE AGÉE

ORIENTATION / CLASSIFICATION:

Hypnose médicale



MÉDECINS COORDINATEURS
KINÉSITHÉRAPEUTES
IDE
AIDES SOIGNANTES



À définir



3 journées (3 x 7 heures)



«INTRA» (sur site)



Nous consulter pour le prix de la formation



PRÉSENTATION DE LA FORMATION

« Des mots, des phénomènes idéo-dynamiques et autres suggestions antalgiques simples et efficaces.., découvrez les nombreux leviers étonnants qu'offre l'hypnose et la façon de les intégrer à votre quotidien de soignant .

À chacun son hypnose qui s'illustre dans des applications inattendues. »



OBJECTIFS

- Utilisation de techniques visant à compléter l'approche classique (physique et psychologique) du patient en contexte douloureux (aigü ou chronique)
- Gestion et accompagnement du stress des personnes douloureuses (et/ou en fin de vie)
- Gestion de la douleur aigüe ou chronique par des techniques analgésiques (en complément ou lorsque les limites du traitement sont atteintes)
- Apprendre ces techniques (auto-hypnose) au patient et lui rendre une autonomie valorisante dans un contexte de dépendance
- Donner au personnel formé les moyens de gérer et stabiliser rapidement une douleur, une crise d'angoisse ou une anxiété diffuse
- Connaître des techniques analgésiques, les appliquer et savoir les enseigner de manière simple au patient
- Savoir mener un accompagnement hypnotique efficace (rapide ou prolongé) avec un bénéfice de confort immédiat pour le patient.



PROGRAMME DE LA SESSION

JOUR 1

- Présentation générale de l'hypnose : historique et connaissance actuelles du phénomène
- L'hypnose dans une démarche de soins : ses objectifs et ses restrictions

JOUR 2

- Définition de la transe
- Techniques d'induction de base

JOUR 3

- Le langage hypnotique et la dissociation
- Comment terminer une séance d'hypnose
- Technique du lieu sûr corporel



MODULES COMPLÉMENTAIRES :

M2 : Les phénomènes hypnotiques : catalepsie, lévitation et inductions rapides
Les amnésies
La suggestion post-hypnotique
Approfondissement de la transe
Analgésie
Applications à la douleur (gestion de la douleur aiguë, préparation aux soins douloureux)

M3 : La dissociation (application spécifique aux soins douloureux)
Les résistances
La confusion
L'art de la suggestion/ Les métaphores
Régession / Progression



FORMATEURS



CÉCILE COLAS-NGUYEN

SAGE-FEMME, HYPNOTHÉRAPEUTE

Exercice libéral en cabinet de sage-femme indépendante depuis 1998

Hypnose médicale (hypnopratricienne dès 2008)

Directrice et formatrice du Centre de Formation et de Consultations en hypnose médicale «Double lien»

(consultations adultes, enfants) depuis Janvier 2010

Initiation aux techniques d'hypnose traditionnelle (Elman, stage hypnosis...) (2011)

Formation des personnels sapeurs- pompiers aux premiers gestes de

l'accouchement extra-hospitalier , au secourisme et aux techniques hypnotiques

Réserviste du Service de Santé des Armées (enseignement militaire) (2016-2017)



BIBLIOGRAPHIE

- Hypnose, douleurs aiguës et anesthésie par Claude Virot et Franck Bernard (Editions Arnette 2010)



FORMATIONS MÉDICALES & PARAMÉDICALES

LES BONNES PRATIQUES PROFESSIONNELLES DE L'AGENT DE SERVICE HÔTELIER EN EHPAD



AGENTS DE SERVICES HÔTELIERS EN EHPAD - INTRA OU INTER ÉTABLISSEMENTS



Se renseigner auprès de notre établissement.



3 journées (3x7h)



Intra ou Inter établissement



Se renseigner auprès de notre établissement.



PRÉSENTATION DE LA FORMATION

L'ASH est responsable de la propreté des locaux, il entretient les chambres, les salles de bains, les salles de soins, et les différents lieux de vie des résidents. Il doit respecter les mesures d'hygiène et de prévention de la bio contamination.

L'ASH, dans ses fonctions, est également appelé à sociabiliser les résidents. Ainsi, il participe à la distribution des repas des résidents. Il est également sollicité pour accompagner les résidents dans les divers lieux de vie de l'EHPAD. Il établit une relation privilégiée avec les résidents. Celle-ci est souvent importante pour eux : elle les sort de leur isolement, peut les rassurer et les divertir.



OBJECTIFS

- Situer la fonction de l'ASH et sa place au sein de l'équipe de soins, en référence aux textes officiels
- Réactualiser les compétences techniques en matière d'hygiène, de sécurité et de prestations hôtelières.
- Développer les aptitudes relationnelles pour une communication adaptée avec les résidents, de leurs familles, et au sein de l'équipe pluridisciplinaire.
- Prendre en compte la dimension psychologique du repas et de la nourriture (le service restauration).
- Utiliser les modes de traçabilité des tâches effectuées (acteur de la démarche qualité)
- Participer à la transmission des informations au sein des équipes



A.M.

MATIN

P.M.

APRÈS-MIDI

PROGRAMME DU JOUR 1

8H30-10H15 - L'environnement professionnel

- Présentation de la fonction d'ASH : rôle et missions de l'ASH, au sein de l'équipe pluridisciplinaire (référence : Circulaire du 13 juin 1991 et Décret du 22 juillet 1994)

10H30-12H30 - Généralités sur l'Hygiène

- Qu'est-ce que l'hygiène ?
- Qui cela concerne-t-il ?
- Qu'est-ce que les infections nosocomiales ?
- Vocabulaire de base autour de l'hygiène en EHPAD

12H30-14H00 - DÉJEUNER

14H00-17H00 - Notions de bactériologie (bases)

- Les différents agents infectieux
- Les modes de transmission : - Où vivent-ils ? – Comment sont-ils véhiculés ? – Les infections qu'ils propagent – Comment les combattre ?
- La spécificité de la personne âgée ; un adulte fragilisé

PROGRAMME DU JOUR 2

8H30-10H15 - Notions de bases : Prévention du risque infectieux

- L'hygiène de l'agent et sa tenue professionnelle
- Le lavage des mains et l'utilisation de la solution hydro-alcoolique
- Le port des gants

10H15-10H30 - PAUSE

10H30-12H30 - Les produits utilisés

- Détergents, Désinfectants, Détartrants, produits de protection des sols (leur différenciation)
- Les principes d'action des produits
- Les différents produits et dosage
- La vigilance d'utilisation

12H30-14H00 - DÉJEUNER

14H00-15H30 - Le Chariot d'entretien :

- La préparation et l'organisation ergonomique du chariot d'entretien
- Le tri des déchets
- La propreté du chariot et du matériel

A.M.

MATIN

P.M.

APRÈS-MIDI

15H45-17H00 - L'entretien des locaux et du matériel (selon les protocoles existants)

- Les méthodes et techniques pour un entretien quotidien de la chambre d'un résident
- Les méthodes et techniques pour le nettoyage et la désinfection des sanitaires
- Les méthodes et techniques pour une désinfection terminale de la chambre
- Les méthodes et techniques des mesures d'hygiène complémentaires (gale, épidémies, bactéries multi-résistantes)

PROGRAMME DU JOUR 3

8H30-10H15 - La réglementation et les contrôles qualité

- La traçabilité (pourquoi, où et comment)

10H15-10H30 - PAUSE

10H30-12H30 - L'activité hôtelière en restauration

- La relation de la personne âgée à l'alimentation : le temps du repas, un moment important (les dimensions nutritionnelles, sociales et émotionnelles)
- L'organisation du service et l'hygiène alimentaire : du transport des plats au service à la salle à manger ou en chambre
- La relation de proximité respectueuse au moment des repas
- L'information sur le repas et l'accompagnement (comment servir ? comment répondre aux demandes particulières ?)

12H30-14H00 - DÉJEUNER

14H00-15H30 - L'attitude professionnelle de l'ASH dans sa relation et sa communication avec le résident, sa famille et les membres de l'équipe

- L'importance de la notion de service
- Les principes de base de la communication et les capacités relationnelles adaptées aux situations et aux personnes
- Les besoins spécifiques de l'adulte âgé
- Les droits et la dignité de l'adulte âgé en EHPAD

15H45-17H00 - Observer, décrire et transmettre des informations

- Quoi, à qui, comment et pourquoi transmettre ?

A.M.

MATIN

P.M.

APRÈS-MIDI



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Active et participative
- Interactive
- Encrage d'expériences et des pratiques
- Illustrations
- Etude de cas concrets
- Jeux de simulation
- Travaux de groupe
- Documents
- Ressources – supports livrets et Power point



MÉTHODES D'ÉVALUATION

- Questionnaire de satisfaction
- Quizz en début de formation
- QCM d'acquisition en fin de session
- Attestation de formation



INTERVENANTS ET/OU CONCEPTEURS

- Biologiste formateur
- IDE Coordinatrice formatrice en gérontologie référent correspondant en hygiène au CPIAS
- Thérapeute formatrice
- Chef Cuisinier en EHPAD et formateur



FORMATEURS

OLIVIER DANTRAS



PROFESSEUR D'ANATOMIE

- Master Biologie option anatomie/physiologie
- Master Formation et encadrement des professionnels de santé
- Professeur d'anatomie depuis 2001
- Directeur pédagogique des sciences médicales depuis 2006

CHANTAL RIVIÈRE



AIDE SOIGNANTE/THÉRAPEUTE

2017 : Développement d'un projet d'accompagnement et de formation des personnels soignants au sein d'un organisme de formation (Ambre formation).

- Responsable projets et ingénierie de formation (RPIF) titre de niveau II – CAFOC de Bordeaux
- Formation d'instructeur MBSR® (18 mois)

2015 : Thérapeute ayurvédique en cabinet, domicile et en établissement.

2007 : Responsable de formation, responsable des ressources humaines, responsable hébergement, assistante de direction, aide soignante.

ALAIN ESTEVE

MEDECIN GERIATRE COORDINATEUR EN EHPAD

2012 : Médecine Générale en Gironde

2007 : Clinique-Spécialiste de Médecine Générale

2006 : Attestation de Formateur validante en Gérontologie

2004 : Médecin Coordinateur en EHAPD



FORMATEURS



FLORENCE BOUCHER

INFIRMIÈRE COORDINATRICE

2017 : Ingénieur Formateur, Ingénieur Pédagogique et Animatrice de Formation

2015 : Co-gérante SARL FORMEHPAD33 (Prestataire de service: Conception et Animations de formations en Risques Professionnels PRAP IBC/ PRAP2S.

- Management et Organisation des soins en gériatrie - Analyses de Pratiques Professionnelles en gériatrie – Formations internes des salariés en EHPAD
- Coordination des soins en équipe pluri-professionnelle en gériatrie (management d'équipes)
- Conception et animations de séquences pédagogiques dans le secteur sanitaire, social et médico-social (gérontologie, santé publique, management et animation)
- Analyse des demandes de formations d'Etablissements Médico-sociaux et sanitaires – Conception et proposition de programmes et contenus de formations – Animations de formations
- Accompagnement et Jury de Validation d'Acquis d'Expérience Aides-Soignants
- Conseils en Formations et projets Professionnels dans le secteur sanitaire et social
- Mise en oeuvre de la démarche de Prévention des Risques Professionnels en EHPAD.

FANNY CHEVROT

GÉRONTO PSYCHOLOGIE

2017 : Psychologue - EHPAD le Moulin de Jeanne

2015 : Hypnose - Formation soins palliatifs et accompagnement : le prendre soin de la personne en fin de vie

2010 : Psychologue - EHPAD les Jardins d'Ombeline



FORMATIONS MÉDICALES & PARAMÉDICALES

LES ANTICANCEREUX PER OS A L'OFFICINE

ORIENTATION / CLASSIFICATION:

Orientation N°2 : les nouveaux médicaments
Orientation N°8 : Rôle du pharmacien dans la prise
en charge des patients sous anti-cancéreux



**PHARMACIENS D'OFFICINE
& MÉDECINS GÉNÉRALISTES**



Jeudi 29 mars 2018
Jeudi 24 mai 2018
Jeudi 11 octobre 2018



de 19h à 22h (3 heures)



Bordeaux



90€



OBJECTIFS

Parfaire ses connaissances dans le domaine des anti-cancéreux délivrés en officine et permettre un accompagnement plus ciblé des patients sous traitement.



OUTILS PÉDAGOGIQUES

- PPT
- Livret pédagogique
- Fiche d'information patient
- Fiche professionnel de santé
- Utilisation de la messagerie sécurisée
- QCM envoyé aux participants permettant d'évaluer les prérequis
- QCM post formation permettant d'évaluer l'intégration des connaissances et leurs mises en application.



PROGRAMME

1^{ÈRE} PARTIE

- Mécanismes impliqués dans la cancérogenèse
- Cibles thérapeutiques et molécules développées (-inib & -mab)

2ND PARTIE

Approche par pathologie :

- Anti BCR/ABL & LMC
- Mélanome et anti BRAF
- Cancer du rein et anti EGFR
- Autres molécules
- Partages et discussions



FORMATEUR

STEPHANE PEDEBOSCQ

CHEF DE SERVICE

Service Pharmacie Hôpital Saint André CHU Bordeaux



FORMATIONS MÉDICALES & PARAMÉDICALES

BIENTRAITANCE DES PERSONNES VULNÉRABLES

ORIENTATION / CLASSIFICATION:

Orientation n°11 : Repérage de la maltraitance et de la violence (enfants, personnes âgées, personnes en situation de handicap, violence faites aux femmes) et conduite à tenir



PERSONNEL TRAVAILLANT AUPRÈS DES PERSONNES VULNÉRABLES



4 avril 2018
9 avril 2018
10 avril 2018



3 journées



Bordeaux



390€



PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le programme proposé ci-après se déroulera sur 3 journées : 2 seront animées par Sylvie COUDERC-LEVRIER (psycho-gérontologue), 1 par Caroline VENGUD (juriste). L'objectif principal est de permettre aux professionnels de santé intervenant auprès de personnes âgées dépendantes et/ou handicapées de recueillir toute l'information nécessaire pour nourrir une réflexion autour des deux concepts "maltraitance" et "bienveillance". Ce afin de pouvoir ensemble accéder à une pratique professionnelle de qualité au sein de l'établissement concerné.

La lutte contre la maltraitance est devenue un enjeu professionnel et social fondamental. Pour optimiser les pratiques professionnelles, et accompagner les établissements sanitaires et médicosociaux, dans le respect de la personne vulnérable, dans sa dignité, la connaissance des mécanismes juridiques semble essentielle. Le droit loin de scléroser les pratiques, sert de levier pour amorcer une réflexion sur la prise en charge respectueuse et bienveillante des usagers et idéalement les protéger



OBJECTIFS

- Définir la maltraitance et la personne vulnérable
- Qualifier le droit compétent dans la prise en charge de la maltraitance
- Connaître les différents tribunaux compétents selon les infractions commises
- Savoir distinguer les infractions volontaires des infractions involontaires et en mesurer leurs conséquences
- Réfléchir sur le passage à l'acte et en identifier les mécanismes
- Connaître le secret professionnel et ses limites
- Identifier les différents interlocuteurs intervenants dans la protection des victimes
- Evaluer une situation de risque et maîtriser la démarche du signalement
- Définir des outils de bienveillance



PROGRAMME DU 4 AVRIL 2018

A.M.

MATIN

8H30-10H15 - Introduction au droit

- (droit public, droit pénal et droit privé) Réflexions autour du passage à l'acte

10H15-10H30 - PAUSE

10H30-11H30 - Définition de la maltraitance (physique et morale) en France et en Europe.

11H30-12H30 - Travail sur le cadre juridique entourant la maltraitance

- L'instruction ministérielle du 22 mars 2007, la circulaire du 23 Juillet 2010 relative au développement de la bientraitance et au renforcement de la politique de lutte contre la maltraitance et celle du 20 février 2014

12H30-14H00 - DÉJEUNER

14H00-14H30 - Les recommandations de la ANESM

14H30-15H30 - La loi HPST du 21 Juillet 2009 et le rôle des ARS

P.M.

APRÈS-MIDI

15H30-15H45 - PAUSE

15H45-16H30 - Le secret professionnel :

- Entre l'obligation de se taire et le devoir de signaler

16H30-17H00 - Le secret partagé

17H00-17H30 - Loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement



PROGRAMME DU 9 AVRIL 2018



MATIN

8H30-10H30 - Clarifier les concepts

- Maltraitance / Bientraitance
- Autonomie, dépendance
- Questions éthiques posées par ces concepts
- Introduction à la notion psychologique de vulnérabilité

Quelques données épidémiologiques

10H30-10H45 - PAUSE

10H45-12H30 - Les différentes formes de maltraitance

12H30-14H00 - DÉJEUNER

14H00-15H30 - Analyse de pratiques professionnelles concrètes

- Les facteurs de risques
- Les lieux et occasions de maltraitance
- Profil des victimes
- Quels sont les signes qui doivent alerter ?

Facteurs de risque-Les lieux et occasions de maltraitance.

15H45-15H30 - Profil des victimes. Quels sont les signes qui doivent alerter ?



APRÈS-MIDI



PROGRAMME DU 10 AVRIL 2018



MATIN

8H30-10H30 - Agir pour une prise en charge bienveillante

- Démarche de projet individualisé
- Repérer les conduites à risque, les prévenir.
- Technique de relation d'aide

10H30-10H45 - PAUSE

10H45-12H30 - Rôle des institutions et des professionnels pour respecter les droits des personnes âgées dépendantes

- Place des soignants
- Place des aidants familiaux

12H30-14H00 - DÉJEUNER



APRÈS-MIDI

14H00-17H30 - Les aspects juridiques

- Droits fondamentaux de l'Homme : dignité, respect, liberté, atteinte à l'intégrité de la personne
- Textes législatifs relatifs aux droits des usagers
- Responsabilité et obligation des professionnels en charge de personne vulnérable
- La question du signalement : devoir, obligation et conséquences



FORMATEUR



CAROLINE VENGUD

JURISTE SPÉCIALISÉE EN DROIT PÉNAL ET DROIT DE LA SANTÉ

COMPÉTENCES

Formatrice en Droit depuis 20 ans, principalement dans les Hôpitaux, la Fonction Publique Territoriale, le Ministère de l'Intérieur, l'Association des Paralysés de France, IRTS, IFSI, Ecole des Cadres.

Formations ciblées principalement sur la responsabilité en institution, le secret professionnel, l'enfance en danger, la bienveillance, les violences conjugales, le droit de la famille, le droit des usagers et les devoirs des professionnels en institution médico-sociale, loi du 4 mars 2002, loi du 2 janvier 2002, handicap et sexualité, les violences éducatives, droit pénal général et spécial, les mesures de protection des majeurs protégés, la fin de vie.

DIPLÔMES

DEA droit pénal et criminologie (délinquance juvénile). Université de Pau et des Pays de l'Adour. Mémoire sur la liberté surveillée.

Assesseur au tribunal pour enfants : nomination par arrêté ministériel depuis le 20 novembre 1995

EXPÉRIENCES

2017 : Le secret professionnel (institut des jeunes sourds). Bourg la reine (92) ;

Facebook et le secret professionnel des fonctionnaires, CNFPT. Dax (40) ;

2016 : La fessée : subie ou choisie ? les violences éducatives, CNFPT. Bordeaux (33) ;

Le projet institutionnel au regard du droit : consenti ou subi? UNESCO, Paris ;

2015 : Les mineurs et la loi (association le Prado).2015 Bordeaux (33) ;

Les écrits professionnels en psychiatrie, Hôpital Charles Perrens, Bordeaux (33)

2012 : Vie intime, sexualité, et situation de handicap : juridiquement correct ? IRTS

2012, Bordeaux (33) ;

Existe-t'il un droit à la sexualité ? SORNEST, Dijon (21);

2007 : Les enjeux de l'information préoccupante dans la loi du 5 mars 2007 (association rénovation) 2007. Bordeaux (33) ;

2002 : Responsabilité du pharmacien en hôpital psychiatrique, Cadillac (33) ;

1998 : La responsabilité médicale, Langon (33) ;



FORMATEUR



SYLVIE COUDERC-LEVRIER

PSYCHOLOGUE CLINICIENNE - PSYCHO-GÉRONTOLOGUE

PSYCHOLOGUE CLINICIENNE/FORMATRICE

- **Depuis 2003** : Formatrice auprès professionnels secteur santé/ social
 - **Depuis 2007** : Animation Groupe d'Analyse de Pratique Professionnelle (soignants institutionnels, soignants à domicile, travailleurs sociaux)
 - **2009-2011** : Formatrice IFAS St Antoine
 - **Depuis 2006** : Psychologue libéral
 - **2003-2009** : Psychologue en E.H.P.A.D.
-



BIBLIOGRAPHIE

- Recommandation de L'ANESM (Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des établissements et Services sociaux et médico-sociaux), la bientraitance : définition et repères pour la mise en oeuvre, 2008.
- Charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante, 1997.
- Circulaire du 22 mars 2007 : instruction ministérielle relative au développement de la bientraitance et au renforcement de la politique de lutte contre la maltraitance.
- Loi HPST et le rôle des ARS dans la lutte contre la maltraitance 21 juillet 2009.
- Circulaire du 23 juillet 2010 relative au renforcement de la lutte contre la maltraitance des personnes âgées et des personnes handicapées et au développement de la bientraitance dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de la compétence de l'ARS.
- Circulaire du 15 décembre 2000 relative à la prévention et à l'accompagnement des situations de violence.
- Circulaire du 12 juillet 2011 relative au renforcement de la lutte contre la maltraitance, au développement de la bientraitance.
- Bientraitance dans les établissements de santé et en EHPAD : guide de la HAS et de la fédération des organismes régionaux et territoriaux pour l'amélioration des pratiques et des organisations de santé (FORAP) du 24 octobre 2012, le déploiement de la bientraitance.
- Gestion des risques de maltraitance en établissement, ministère de la santé et des solidarités.
- Gouv.fr (Modèles de lettres pour le signalement de la maltraitance et comment signaler).
- Cour de cassation.fr
- Textes de références : art.226-13 et 14 sur le secret professionnel et ses limites (devoir de dénonciation).
- Violence et Homicides volontaires et involontaires : art.223-6, 226-6, 226-7, 226-10, 226-19 et suivants du code pénal.
- Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement.
- Maltraitance en établissement : conséquences pour le salarié dénonciateur ou auteur ASH 2 juillet 2002.
- La participation des usagers : une révolution qui tarde ASH 24 août 2016.



BIBLIOGRAPHIE

- Maison de retraite et responsabilité cour de cassation 15 décembre 2011 (violence).
- Modification de la prescription par une auxiliaire de vie CAA Nantes, 7 décembre 2012.
- Licenciement d'une aide soignante pour maltraitance CAA Paris, décembre 2012, droit déontologie et soins 2013.
- Non dénonciation de mauvais traitement sur personne vulnérables, Bertant Milleville Droit déontologie et soins 2011.
- Maltraitance, secret dénonciation et assistance Stephen Duval, droit déontologie et soins.
- Le soucis des autres (care), Sciences Humaines, décembre 2006



FORMATIONS MÉDICALES & PARAMÉDICALES

BILAN ET DIAGNOSTIC EN PODOLOGIE

ORIENTATION / CLASSIFICATION:

Optimisation des stratégies diagnostiques et thérapeutiques dans les pathologies aiguës et chroniques.



**PODOLOGUES DE
ETUDIANTS EN DERNIÈRE
ANNÉE DE FORMATION
PODOLOGIE**



Samedi 19 mai 2018
Samedi 22 septembre 2018



1 journée (6 heures)



Bordeaux



250€



PRÉSENTATION DE LA FORMATION

3 approches complémentaires: Mécanique, Posturale et Chaîniste

Le bilan podologique est l'acte majeur dans l'exercice quotidien du podologue. Il détermine le choix thérapeutique.

Suivant sa formation, son expérience, le podologue orientera son approche diagnostique d'un point de vue mécanique, chaîniste ou posturale.

Cette formation aura pour but de maîtriser les bases de ces différents examens et d'élaborer un traitement réfléchi et adapté directement applicable en cabinet.



OBJECTIFS

Le bilan podologique est l'acte majeur dans l'exercice quotidien du podologue. C'est pourquoi cette formation a pour but de maîtriser et s'appropriier les bases des différents examens selon les trois approches mécanique, posturale et chaîniste. Le thérapeute pourra ainsi élaborer un traitement réfléchi, adapté à son patient et surtout directement applicable en cabinet.



OUTILS PÉDAGOGIQUES

- 1 QCM de 20 questions pour évaluation des connaissances relatives au programme envoyé en amont et remis à l'issue de la formation)
- Livret de formation
- Bloc note et stylo
- Matériel de podologie pour cours pratiques
- Questionnaire d'évaluation préalable
- Questionnaire de satisfaction post formation



PROGRAMME DE LA JOURNÉE

A.M.

MATIN

9H00-9H15 - Accueil des participants

- Présentation du séminaire
- Rappel sur la reconnaissance de la compétence de diagnostic des pédicures podologues
- Connaître les démarches de diagnostic, maîtriser le bilan en vue d'une démarche thérapeutique

9H15-9H45 -Rappels anatomiques/biomécaniques

Dispensé par Olivier Dantras - professeur d'anatomie

- Les chaînes statiques
- Les chaînes droites
- Les chaînes croisées
- Les mouvements de torsion du tronc par rapport à l'impact sur le membre pelvien

10H15-10H45 - PAUSE

10H45-12H45 - Pathologie Podo

- Anamnèse en podologie
- Les signes pathognomoniques
- Le diagnostic clinique, l'examen clinique en podologie
- Les examens paracliniques
- Les stratégies de la consultation
- Les pathologies en podologie, synthèse, examens cliniques, plan de traitement :
 - **Métatarsalgies**
 - **Talalgies**
 - **Gonalgies**
 - **Coxalgies**
- Analyse du bilan postural

12H45-14H00 - DÉJEUNER

14H00-16H00 - Présentation et étude des cas cliniques rencontrés en cabinet

- Tests
- Analyse
- Bilan et plan de traitement

16H00- 16H30 - PAUSE

16H30-17H30 - Démonstration et utilisation optimisée du matériel de podologie

P.M.

APRÈS-MIDI



FORMATEURS

LAURENT SOUQUE

PODOLOGUE PÉDICURE

EXPÉRIENCES

- 2004 à 2008 : Chargé d'enseignement pour le Diplôme Universitaire de Diabétologie de Bordeaux
- 2004 à 2006 : Chargé d'enseignement pour le DIU d'apprentissage (service du Professeur Barrat)
- 1997 à 2002 : Membre de l'association des Podologues du Sport
- 1997 à 1999 : Chargé d'enseignement pour le Diplôme Universitaire de Kinésithérapie du sport
- 1994 à 2005 : Chargé d'enseignement à l'IMS (Ecole de Pédicurie-Podologie)

OLIVIER DANTRAS

PROFESSEUR D'ANATOMIE

- Master Biologie option anatomie/physiologie
- Master Formation et encadrement des professionnels de santé
- Professeur d'anatomie depuis 2001 ans
- Directeur pédagogique des sciences médicales depuis 2006



BIBLIOGRAPHIE

- Kamina
- Kapandgi
- Les chaînes fasciales de Léopold Busquet



FORMATIONS MÉDICALES & PARAMÉDICALES

LE SECRET PROFESSIONNEL

ORIENTATION / CLASSIFICATION:

Orientation n°33 : La réflexion éthique dans les pratiques professionnelles.



**PERSONNEL MÉDICAL,
PARAMÉDICAL,
TRAVAILLEURS SOCIAUX**



Jeudi 5 et vendredi 6 Avril 2018



2 journées



Bordeaux



250€



PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Dans les institutions et les services accueillants des personnes vulnérables, des informations relevant de l'intimité de la personne sont quotidiennement recueillies.

A l'heure où la protection du secret professionnel est renforcée pour protéger la relation de confiance professionnel/usager, de quelles façons concilier le respect du secret professionnel tout en favorisant la continuité de la prise en charge ?

A défaut de règles juridiques clairement posées, le professionnel navigue entre l'éthique et le juridique.

À partir d'un approfondissement des textes et du cadre juridique définissant le secret professionnel, cette formation se propose d'apporter à chacun les moyens d'inscrire sa pratique au carrefour des obligations légales et des contraintes institutionnelles dans le respect des droits des personnes accueillies.



OBJECTIFS

- Identifier les références juridiques relatives aux responsabilités et au secret professionnel.
- Repérer les droits des usagers et les obligations institutionnelles qui conditionnent l'exercice professionnel.
- Confronter et analyser ses pratiques institutionnelles et professionnelles en référence aux cadres légaux.
- Connaître les limites du secret professionnel
- Mesurer les enjeux du secret partagé
- Comprendre les différences juridiques entre l'obligation de discrétion et confidentialité et le secret professionnel



PROGRAMME DU JOUR 1

A.M.

MATIN

RÉFÉRENCES JURIDIQUES :

8H30-10H15 - Le champ d'application du secret professionnel.

10H15-10H30 - PAUSE

10H30-11H00 - Les différents codes régissant le secret professionnel.

- Code de procédure pénale, Code de la famille et de l'action sociale, Code de la santé publique.

11H00-12H30 - Le code pénal :

- Analyse des l'art 226.13 et 226.14

12H30-14H00 - DÉJEUNER

14H00-15H15 - Les personnes tenues au secret, contenu du secret, les exceptions.

15H15-15H30 - PAUSE

15H30-17H30 - Le respect des droits des usagers

- Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- Les droits des malades (loi 4 mars 2002).
- Loi du 5 mars 2007 (secret partagé)

P.M.

APRÈS-MIDI



PROGRAMME DU JOUR 2

A.M.

MATIN

8H30-10H15 - loi de modernisation du système de santé du 26 Janvier 2016 et son ouverture du secret au champ medico-social

10H15-10H30 - PAUSE

10H30-12H30 - Les conséquences de l'atteinte au secret professionnel :

- La responsabilité civile, pénale et disciplinaire des professionnels.
- Devoir de réserve et de discrétion.
- La transmission du dossier à la famille, ou aux ayants droits.
- Le secret partagé et ses limites.
- Respect du secret et des choix des usagers dans les pratiques professionnelles.
- L'utilisation des documents.
- La protection de la vie privée : les textes, les références professionnelles, les obligations de service, les pratiques.
- Secret professionnel et travail pluridisciplinaire.
- Les mineurs et les personnes vulnérables face au secret.
- La personne de confiance et le secret .

12H30-14H00 - DÉJEUNER

P.M.

APRÈS-MIDI

LES CONSÉQUENCES DE L'ATTEINTE AU SECRET PROFESSIONNEL :

14H00-16H00 - La responsabilité civile, pénale et disciplinaire des professionnels

16H00-17H00 - Partages réflexifs



FORMATEUR



CAROLINE VENGUD

JURISTE SPÉCIALISÉE EN DROIT PÉNAL ET DROIT DE LA SANTÉ

COMPÉTENCES

Formatrice en Droit depuis 20 ans, principalement dans les Hôpitaux, la Fonction Publique Territoriale, le Ministère de l'Intérieur, l'Association des Paralysés de France, IRTS, IFSI, Ecole des Cadres.

Formations ciblées principalement sur la responsabilité en institution, le secret professionnel, l'enfance en danger, la bienveillance, les violences conjugales, le droit de la famille, le droit des usagers et les devoirs des professionnels en institution médico-sociale, loi du 4 mars 2002, loi du 2 janvier 2002, handicap et sexualité, les violences éducatives, droit pénal général et spécial, les mesures de protection des majeurs protégés, la fin de vie.

DIPLÔMES

DEA droit pénal et criminologie (délinquance juvénile). Université de Pau et des Pays de l'Adour. Mémoire sur la liberté surveillée.

Assesseur au tribunal pour enfants : nomination par arrêté ministériel depuis le 20 novembre 1995

EXPÉRIENCES

2017 : Le secret professionnel (institut des jeunes sourds). Bourg la reine (92) ;

Facebook et le secret professionnel des fonctionnaires, CNFPT. Dax (40) ;

2016 : La fessée : subie ou choisie ? les violences éducatives, CNFPT. Bordeaux (33) ;

Le projet institutionnel au regard du droit : consenti ou subi? UNESCO, Paris ;

2015 : Les mineurs et la loi (association le Prado).2015 Bordeaux (33) ;

Les écrits professionnels en psychiatrie, Hôpital Charles Perrens, Bordeaux (33)

2012 : Vie intime, sexualité, et situation de handicap : juridiquement correct ? IRTS

2012, Bordeaux (33) ;

Existe-t'il un droit à la sexualité ? SORNEST, Dijon (21);

2007 : Les enjeux de l'information préoccupante dans la loi du 5 mars 2007 (association rénovation) 2007. Bordeaux (33) ;

2002 : Responsabilité du pharmacien en hôpital psychiatrique, Cadillac (33) ;

1998 : La responsabilité médicale, Langon (33) ;



BIBLIOGRAPHIE

- Cinq décisions de justice pour comprendre le secret médical, Stephen Duval, Droit déontologie et soins 2013.
- Maltraitements, secret, dénonciation et assistance, Stephen Duval, Droit déontologie et soins 2014.
- Cas pratique : soins infirmiers à domicile et secret professionnel, Christophe Costes Droit déontologie et soins 2012.
- Comment saisir la justice ? Chem Eddine Hafiz, Droit déontologie et soins 2013.
- Confidentialité et dignité lors d'une prise en charge aux urgences, Abdelhamid Saidi (praticien hospitalier), Droit déontologie et soins 2013.
- Secret professionnel : les dérogations sont strictes rappelle la cour de cassation, Bertrand Milleville, Droit déontologie et soin.
- Le secret professionnel des travailleurs sociaux, ASH Juin 2008.
- Le secret professionnel des acteurs du travail social, ASH 13 Juin 2014.
- La loi sur l'égalité entre les hommes et les femmes : une occasion manquée de penser le secret professionnel, ASH Novembre 2014, n°2885.
- Deux décrets fixent les règles de partage d'informations entre professionnels sanitaires et sociaux : parution d'un nouveau décret, ASH 26 Aout 2016 (page 43).
- Partage d'informations entre professionnels sanitaires, sociaux et médico sociaux : parution d'un nouveau décret, ASH 14 Octobre 2016.
- Le partage d'informations, JP ROSENCVEIG, 21 Octobre 2007.
- Site secret pro : Art. 1110-4 CSP, la nouvelle loi de modernisation sociale.
- Secret pro : Art. 226-2-2 du CASF.
- Liberté d'expression et vie privée, 26 Février 2015, Dalloz étudiant.
- Cour de cassation chambre criminelle 26 Juin 2001, Secret professionnel et psychologue.
- Secret professionnel, Conseil d'état 17 Juin 2015 n°385924 (procès).
- L'ANAS apporte son soutien au cadre d'action sociale d'Ille-et-Vilaine pour avoir voulu respecter le secret professionnel, 17 Septembre 2016 (jurisprudence procès).
- Quand le secret tisse sa toile, Lien Social 4 Février 2015.
- Le secret vu par les organisations, Lien Social 31 Octobre 2013.
- Note à l'attention des professionnels soumis au secret, rédigée à partir de l'avis technique de Laurent Selles, Juriste conseil de l'ANAS et des travaux de la commission Déontologie.
- Art. 226-13 et 14 du code pénal.



BIBLIOGRAPHIE

- Loi sur la prévention de la délinquance du 5 Mars 2007, Art. L121-6-2 du CASF.
- Loi santé du 26 Janvier 2016 : le secret professionnel soumis à la logique du dossier médical personnel, Article issu du secret pro.fr
- Qui est soumis au secret professionnel ? Article issu du secret pro.fr
- Maltraitance au sein des établissements sociaux et médico sociaux et levée du secret : dernier développement, Article issu du secret pro.fr
- J'ai connaissance d'une personne en danger ou mettant en danger autrui, Article issu du secret pro.fr
- Je suis convoqué par un service de police ou de gendarmerie pour témoigner, Article issu du secret pro.fr
- Entretien en présence d'un tiers et secret professionnel, Article issu du secret pro.fr
- Secret professionnel : de la nécessité de faire évoluer la déontologie pour renforcer l'éthique, Article issu du secret pro.fr
- Signaler une radicalisation en cours, une proposition de loi inquiète secret pro, Article issu du secret pro.fr



FORMATIONS MÉDICALES
& PARAMÉDICALES

PRÉPARATION À L'ACCOUCHEMENT: PRÉPARER UNE FEMME, UN COUPLE, À UN ACCOUCHEMENT PHYSIOLOGIQUE ET EUTOCIQUE (EN DEHORS D'UN SUIVI GLOBAL)

ORIENTATION / CLASSIFICATION:

Orientation N°6 : la grossesse et la parturition,
prise en charge pharmacologique et non
pharmacologique.



**SAGES FEMMES DE
ÉTUDIANTES EN DERNIÈRE
ANNÉE DE CURSUS SF**



Samedi 9 juin 2018



1 journée (7 heures)



Bordeaux



250€



PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Isabelle Dumon, forte de 30 années d'expérience dans la prise en charge de la femme et du couple lors de l'accouchement physiologique va présenter les points forts de cet accompagnement.

Celui-ci passe par une capacité et des techniques d'écoute de la femme et du couple mais aussi par la mise en confiance et l'accompagnement dans le lâcher-prise. Enfin le bébé sera repositionné en tant qu'acteur durant la période de la grossesse mais aussi pendant toute la durée de la naissance.



OBJECTIFS

- Apprendre à diriger les séances
- Apprendre à respecter les croyances
- Apprendre à donner confiance, à guider vers le lâcher-prise
- Apprendre aux parents le rôle actif du bébé pendant la grossesse et durant la naissance



OUTILS PÉDAGOGIQUES

- 1 QCM de 20 questions pour évaluation des connaissances relatives au programme envoyé en amont et remis à l'issue de la formation)
- Livret de formation
- Bloc note et stylo
- Questionnaire de satisfaction post formation



PROGRAMME DE LA JOURNÉE

A.M.

MATIN

8H30-10H15 - Analyse

- Analyse des gestes, des corps et des silences

10H15-10H30 - PAUSE

10H30-12H30 - Respecter les croyances

Respecter les croyances, amener à la confiance en elle et en l'équipe obstétricale

12H30-14H00 - DÉJEUNER

14H00-15H30 - OUVRIR LE COEUR ET LA CONSCIENCE

- Ouvrir le coeur et la conscience des parents au rôle actif du bébé

15H30- 15H45 - PAUSE

15H45-16H30 - Aider

- Aider à trouver la force, le courage et l'acceptation

16H00-17H30 - Conclusion

- Discussions et partages

P.M.

APRÈS-MIDI



FORMATEUR



ISABELLE DUMON

SAGE-FEMME

- 1979 : Diplômée de l'Ecole de POISSY (1^{ère} promotion de cette école)
- En 2011 : elle s'installe en cabinet libéral afin de pouvoir exercer à la Maison de Naissance Arc en Ciel à Lormont, près de Bordeaux.
- Aujourd'hui : elle souhaite pouvoir transmettre ses compétences et le fruit de son expérience en vue d'unir les savoirs traditionnels et les innovations les plus récentes



BIBLIOGRAPHIE

- La maternité et les Sages Femmes
- Homéopathie infantile pratique
- Guide pratique de clinique périnatale
- Mécanique et techniques obstétricales
- L'aromathérapie et la grossesse
- L'induction hypnotique dans la prise en charge de la maternité
- Venir au monde : les rituels de la naissance au maroc, approche anthropologique.



FORMATIONS MÉDICALES & PARAMÉDICALES

LES TROUBLES DU COMPORTEMENT (ADOSSÉS À UNE MALADIE D'ALZHEIMER OU APPARENTÉE) CHEZ LA PERSONNE AGÉE

ORIENTATION / CLASSIFICATION:

Évaluation multidimensionnelle des patients atteints d'une maladie neuro-dégénérative



**AIDES-SOIGNANTS, AUXILIAIRES DE VIE,
INFIRMIERS, MÉDECINS, TOUS SOIGNANTS
EN INSTITUTION OU À DOMICILE**



25 juin 2018
26 juin 2018
29 juin 2018



3 journées



"INTRA" (sur place)



Merci de nous contacter pour le
prix de la formation



PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Les pathologies démentielles troublent la cognition (la mémoire, le langage, les savoir-faire, les capacités de reconnaissance) et invalident ainsi les capacités de jugement et d'adaptation. Ainsi, le patient présente des comportements inattendus, déstabilisant, inadéquats, dangereux parfois (Idées délirantes, agressivité, déambulation...).

Bien accompagner ces personnes dans les soins tout en préservant une relation de bonne qualité suppose de connaître la genèse de ces troubles du comportement et les techniques de communication efficaces. C'est ce que propose cette formation faite d'apports théoriques, d'exercices à partir de vidéo, et de jeux de rôles.



OBJECTIFS

- Définir ce qu'est un trouble du comportement
- Comprendre leur genèse
- Analyser le contexte d'apparition
- Comment adapter sa pratique professionnelle ?
- Comprendre les comportements agressifs et apprendre à les gérer



BASES PÉDAGOGIQUES

- Permettre au maximum les échanges d'expérience et de ressenti entre les différents stagiaires
- Débat et exercices à partir de vidéos présentant des patients dont le comportement est troublé
- Nombreux travaux en petit groupe sous forme de réflexion et/ou de "jeux"
- Rester au plus près du vécu sur le terrain
- Mise en lien systématique des apports théoriques et d'une application empirique.



PROGRAMME DU 25, 26 ET 29 JUIN 2018

- Programme réparti sur 3 jours de 9h00 à 16h00

1- Qu'appelle-t-on un trouble du comportement :

- Définition
- Description de 12 troubles principaux

2 - La personne présentant des troubles du comportement

- Comment communiquer avec elle?
- Comment gérer les différents troubles du comportement?
 - La déambulation
 - Les idées délirantes
 - La désorientation spatio-temporelle
 - Les troubles amnésiques
 - Les comportements d'agitation et d'agressivité

3 - Genèse des comportements agressifs

- Dans la vie quotidienne
- Dans le cadre d'addictions
- Dans un contexte de démence

4 - Gestion des comportements agressifs

- Quelques conseils "techniques"
- Mises en situations concrètes à partir de l'expérience professionnelle de chacun.



FORMATEUR



SYLVIE COUDERC-LEVRIER

PSYCHOLOGUE CLINICIENNE - PSYCHO-GÉRONTOLOGUE

PSYCHOLOGUE CLINICIENNE/FORMATRICE

- **Depuis 2003** : Formatrice auprès professionnels secteur santé/ social
 - **Depuis 2007** : Animation Groupe d'Analyse de Pratique Professionnelle (soignants institutionnels, soignants à domicile, travailleurs sociaux)
 - **2009-2011** : Formatrice IFAS St Antoine
 - **Depuis 2006** : Psychologue libéral
 - **2003-2009** : Psychologue en E.H.P.A.D.
-



FORMATIONS MÉDICALES & PARAMÉDICALES

L'ACCOMPAGNEMENT DE LA FIN DE VIE

ORIENTATION / CLASSIFICATION:
Soins palliatifs et orientation palliative



**AIDES-SOIGNANTS, AUXILIAIRES DE VIE,
INFIRMIERS, MÉDECINS, TOUS SOIGNANTS
EN INSTITUTION OU À DOMICILE**



3 septembre 2018
4 septembre 2018



2 journées



"INTRA" (sur place)



Merci de nous contacter pour le
prix de la formation



PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La mort, la fin de la vie sont des tabous sociaux. Les représentations que nous en avons sont souvent liées à des affects négatifs.

Le professionnel de santé peut se sentir désemparé, pris dans une dynamique très chargée émotionnellement : Que dire ? Que faire ?

Cette formation propose de mieux connaître les enjeux psychiques engagés pour mieux les comprendre afin de pouvoir faire face avec plus de sérénité et d'assurance.

Comment accompagner le patient et son entourage dans ce moment de vie si particulier sera au cœur du propos.



OBJECTIFS

- Permettre au personnel soignant en relation avec des personnes proches de la mort de mieux appréhender la fin de vie.
- Mieux comprendre les problèmes posés par la souffrance physique et psychique.
- Développer des attitudes professionnelles plus humaines.
- Acquérir des moyens relationnels pour savoir quoi dire et comment le dire dans les situations délicates



MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Brain-storming et méthode des "post-it"
- Apports théoriques
- Échanges d'expériences pratiques
- Mises en situation
- Exercices divers permettant de faire émerger la trame des processus psychiques en question



PROGRAMME DU 3 SEPTEMBRE

A.M.

MATIN

9H00-10H30 - Représentations de la mort

- Fin de vie et croyances associées
- Définition de mort, fin de vie

10H30-12H30 - Quels dispositifs?

- Soins palliatifs
- H.A.D.
- Loi Léonetti

P.M.

APRÈS-MIDI

12H30-14H00 - DÉJEUNER

14H00-15H30 - Les symptômes d'inconfort

- Les repérer
- Comment y répondre : soins de confort, techniques douces



PROGRAMME DU 4 SEPTEMBRE

A.M.

MATIN

9H00-12H30 - Les processus psychiques

- Face aux situations de changements, de pertes et de séparation
- Les peurs et angoisses associées
- La triangulation le mourant-son entourage-le professionnel

12H30-14H00 - DÉJEUNER

P.M.

APRÈS-MIDI

12H30-16H00 - Communication avec les personnes en fin de vie

- La relation d'aide
- Techniques d'écoute compréhensive
- Gérer les interactions psycho-affectives
- Communiquer avec la personne aidée, sa famille et ses proches



FORMATEUR



SYLVIE COUDERC-LEVRIER

PSYCHOLOGUE CLINICIENNE - PSYCHO-GÉRONTOLOGUE

PSYCHOLOGUE CLINICIENNE/FORMATRICE

- **Depuis 2003** : Formatrice auprès professionnels secteur santé/ social
 - **Depuis 2007** : Animation Groupe d'Analyse de Pratique Professionnelle (soignants institutionnels, soignants à domicile, travailleurs sociaux)
 - **2009-2011** : Formatrice IFAS St Antoine
 - **Depuis 2006** : Psychologue libéral
 - **2003-2009** : Psychologue en E.H.P.A.D.
-



FORMATIONS MÉDICALES & PARAMÉDICALES

REFLEXOLOGIE PLANTAIRE



**PODOLOGUES D.E. ,
KINÉSITHÉRAPEUTES D.E.,
INFIRMIER(E)S D.E.**



Séminaire 1 : 13, 14 et 15 septembre 2018
Séminaire 2 : 8, 9 et 10 novembre 2018



6 journées (2 sessions de 3 jours)



Bordeaux



1050€ (Séminaire 1+2)



PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La réflexologie plantaire est une méthode de soins de plus en plus demandée par le patient à son professionnel de santé.

Cette formation certifiante permettra au soignant d'acquérir les connaissances et les outils nécessaires à la pratique de la réflexologie plantaire en cabinet ou à domicile.

Les stagiaires pourront, au sortir du stage, proposer des séances de réflexologie plantaire à visée thérapeutique ou de mieux-être à leur patientèle.

La part accordée aux exercices pratiques pendant ces 6 journées de formation est importante. Un certificat de praticien en réflexologie plantaire sera remis à chaque stagiaire ayant participé aux 2 sessions.



OBJECTIFS

Cette formation, destinée aux professionnels de santé, a pour objectif de :

- Comprendre comment intégrer dans ses soins la réflexologie plantaire à des fins thérapeutiques et/ou relaxantes.
- Pouvoir diversifier son activité paramédicale en proposant des séances de réflexologie à sa patientèle.
- Apprendre le traitement des différentes zones-réflexes et la construction d'une séance de réflexologie adaptée à la demande du patient.
- Connaître les différents champs d'application possibles en réflexologie ainsi que les accompagnements spécifiques en présence de symptomatologies simples ou complexes.
- Savoir rééquilibrer le système neuro-végétatif par la réflexologie plantaire et pratiquer le drainage lymphatique réflexe podal (c)



PROGRAMME DE LA SESSION 1

- Présentation générale de la réflexologie plantaire : Principes, contre-indications et précautions
- Apprentissage de la localisation et de la projection sur le pied des différents systèmes corporels.
- Pratique du traitement des zones-réflexes du système respiratoire, de l'appareil locomoteur, des systèmes digestif et urinaire.
- Mise en application d'une séance de réflexologie courte après un soin de pédicurie, de kinésithérapie ou infirmier.
- Déroulement d'une séance complète de réflexologie en présence d'une symptomatologie simple.
- Présentation du plan de séance type et de la fiche clinique en réflexologie.



PROGRAMME DE LA SESSION 2

- Révisions pratiques de la session 1
- Pratique du traitement des zones-réflexes des systèmes endocrinien, immunitaire et sensoriel.
- Apprentissage et mise en application du drainage lymphatique réflexe podal (c)
- Manipulations pour le rééquilibrage du système neuro-végétatif par la réflexologie plantaire
- Champs d'application possibles et accompagnements spécifiques en réflexologie.
- Déroulement d'une séance complète de réflexologie en présence d'une symptomatologie complexe.
- Remise du certificat.



FORMATEUR



LUC FOURNION

PODOLOGUE/SPÉCIALISTE DE LA RÉFLEXOLOGIE PLANTAIRE

COMPÉTENCES

- Directeur et formateur depuis 15 ans d'un Centre de Formation en Réflexologie Plantaire à Charbonnières-Les-Bains près de Lyon.
- Co-auteur du livre "Comprendre et pratiquer la Réflexologie" aux Editions Dunod InterEditions.

EXPÉRIENCES

Formateur-Consultant auprès des professionnels de santé depuis 2003

Exercice libéral en cabinet de réflexologie depuis 2001



BIBLIOGRAPHIE

- "Comprendre et pratiquer la Réflexologie" aux Editions Dunod InterEditions, auteur : Luc Fournion / Bernard Durand.



FORMATIONS MÉDICALES & PARAMÉDICALES

LA PRÉVENTION DES VIOLENCES CONJUGALES ET LE TRAITEMENT DES SIGNALEMENTS

ORIENTATION / CLASSIFICATION:

Orientation n°11 : Repérage de la maltraitance et de la violence (enfants, personnes âgées, personnes en situation de handicap, violence faites aux femmes) et conduite à tenir



**PERSONNEL MÉDICAL
PARAMÉDICAL ET SOCIAL**



Vendredi 28 septembre 2018



1 journée



Bordeaux



170€



PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La loi du 4 Aout 2014 relative à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a inséré le principe général d'une obligation de formation pour l'ensemble des acteurs de la lutte contre les violences conjugales. Chaque professionnel de santé est garant de la protection des personnes vulnérables et se doit de comprendre le fonctionnement et la procédure tant pour accompagner que dénoncer est fondamentale.



OBJECTIFS

- S'approprier la notion de personne vulnérable afin de mieux la protéger
- Comprendre le fonctionnement de la justice française par une introduction au droit, droit public, privé et pénal)
- Mesurer sa responsabilité notamment pénale de ne pas dénoncer la maltraitance sur personne vulnérable
- Identifier les limites du secret professionnel
- Comprendre les enjeux sociologiques et juridiques de l'évolution du droit de la femme
- Connaître la procédure à suivre en cas de signalement



PROGRAMME DE LA JOURNÉE

A.M.

MATIN

8H30-10H15 - Historique juridique et sociologique de la maltraitance conjugale

- Loi du 26 mai 2004, loi du 4 avril 2006, 5 mars 2007 et du 9 juillet 2010

10H15-10H30 - PAUSE

10H45-11H15 - Les différents types de violences au sein du couple, et les circonstances aggravantes

- Mariage forcé et menaces

11H15-12H00 - La procédure

- Comment porter plainte et auprès de qui ? (Plainte, main courante et procès-verbal de renseignement judiciaire)
- L'intervention des forces de l'ordre au domicile

8H30-10H15 - L'enquête

- Les constatations médicales
- La procédure pénale
- Les alternatives aux poursuites, les poursuites
- L'ouverture d'une information judiciaire

12H30-14H00 - DÉJEUNER

14H00-16H00 - La protection des victimes de violences conjugales

- L'ordonnance de protection
- Dispositif « téléphone grave danger »
- Prise en charge des victimes
- Les enfants en danger du fait des violences conjugales (loi du 5 mars 2007)

16H00-17H00 - Le secret professionnel : entre l'obligation de se taire et celle de dénoncer

17H00-18H00 - Partages & Questions

APRÈS-MIDI

P.M.



FORMATEUR



CAROLINE VENGUD

JURISTE SPÉCIALISÉE EN DROIT PÉNAL ET DROIT DE LA SANTÉ

COMPÉTENCES

- Formatrice en Droit depuis 20 ans, principalement dans les Hôpitaux, la Fonction Publique Territoriale, le Ministère de l'Intérieur, l'Association des Paralysés de France, IRTS, IFSI, Ecole des Cadres.
- Formations ciblées principalement sur la responsabilité en institution, le secret professionnel, l'enfance en danger, la bientraitance, les violences conjugales, le droit de la famille, le droit des usagers et les devoirs des professionnels en institution médico-sociale, loi du 4 mars 2002, loi du 2 janvier 2002, handicap et sexualité, les violences éducatives, droit pénal général et spécial, les mesures de protection des majeurs protégés, la fin de vie.

DIPLÔMES

- DEA droit pénal et criminologie (délinquance juvénile). Université de Pau et des Pays de l'Adour. Mémoire sur la liberté surveillée.
- Assesseur au tribunal pour enfants : nomination par arrêté ministériel depuis le 20 novembre 1995

EXPÉRIENCES

2017 : Le secret professionnel (institut des jeunes sourds). Bourg la reine (92) ;
Facebook et le secret professionnel des fonctionnaires, CNFPT. Dax (40) ;
2016 : La fessée : subie ou choisie ? les violences éducatives, CNFPT. Bordeaux (33) ;
Le projet institutionnel au regard du droit : consenti ou subi? UNESCO, Paris ;
2015 : Les mineurs et la loi (association le Prado).2015 Bordeaux (33) ;
Les écrits professionnels en psychiatrie, Hôpital Charles Perrens, Bordeaux (33)
2012 : Vie intime, sexualité, et situation de handicap : juridiquement correct ?
IRTS 2012, Bordeaux (33) ;
Existe-t'il un droit à la sexualité ? SORNEST, Dijon (21);
2007 : Les enjeux de l'information préoccupante dans la loi du 5 mars 2007 (association rénovation) 2007. Bordeaux (33) ;
2002 : Responsabilité du pharmacien en hôpital psychiatrique, Cadillac (33) ;
1998 : La responsabilité médicale, Langon (33) ;



BIBLIOGRAPHIE

- Article 132-80 et 222-7 à 222-14 du code pénal.
- Circulaire du 12 octobre 1989 de la Secrétaire d'État chargée des droits des femmes, relative à la mise en place des commissions départementales d'action contre les violences faites aux femmes.
- Circulaire du 8 mars 1999 relative à la violence au sein du couple.
- Circulaire du 29 septembre 1999 relative à la politique publique d'aide aux victimes d'infractions pénales.
- Circulaire du 8 mars 2000 cosignée par le Secrétariat d'État aux Droits des femmes et le Secrétariat au logement et relative à l'accès au logement de femmes victimes de violences.
- Circulaire du 9 mai 2001 relative à la mise en place au niveau local du plan d'action triennal contre les violences envers les femmes.
- Décret du 21 décembre 2001 portant création d'une Commission nationale contre les violences envers les femmes.
- Loi du 26 novembre 2003 relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité.
- Loi du 9 mars 2004 portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité;
- Circulaire du 16 mars 2004 relative à la politique pénale en matière de réponses alternatives aux poursuites et de recours aux délégués du procureur.
- Loi du 26 mai 2004 relative au divorce.
- Loi du 12 décembre 2005 relative au traitement de la récidive des infractions pénales.
- Loi du 4 avril 2006 renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple ou commises contre les mineurs.
- Circulaires du 19 avril 2006 présentant les dispositions de la loi du 4 avril 2006
- Circulaire du 12 juin 2006 relative à l'activité et aux missions des délégués et médiateurs du procureur de la République.
- Loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance
- Loi du 10 août 2007 renforçant la lutte contre la récidive des majeurs et des mineurs;
- Circulaire du 9 octobre 2007 relative aux droits des victimes dans le procès pénal et à leur mise en oeuvre
- ASH N°2926 : Les violences conjugales
- Guide de l'action publique ministère justice : les violences au sein du couple.



FORMATIONS MÉDICALES & PARAMÉDICALES

SUITE DE COUCHES : COMMENT GÉRER ET ACCOMPAGNER LE « POST-PARTUM » ?

ORIENTATION / CLASSIFICATION:

Orientation N°7 : Education et rééducation dans le cadre de la prise en charge des troubles pelvi-périnéaux de la femme.



**SAGES FEMMES LIBÉRALES,
TOUT SERVICE MATERNITÉ
CHU/CHR ET MAISON DE
L'ENFANCE**



10 novembre 2018



1 journée



Bordeaux



250€



PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le post-partum représente une étape clé de la parentalité.

Isabelle Dumon a, pendant 30 ans suivi et accompagné les femmes et les couples dans cette période parfois complexe.

Sa conférence sera articulée autour de l'encadrement de la sortie précoce, la mise en place d'un allaitement optimal, la prise en charge des douleurs et enfin le diagnostic et le suivi des difficultés émotionnelles liées à cet événement.



OBJECTIFS

- Initier et conduire le bon déroulement d'un allaitement naturel
- Soulager les douleurs du post-partum
- Diagnostiquer et prendre en charge les difficultés émotionnelles parentales



OUTILS PÉDAGOGIQUES

- 1 QCM de 20 questions pour évaluation des connaissances relatives au programme envoyé en amont et remis à l'issue de la formation
- Livret de formation
- Bloc note et stylo
- Questionnaire de satisfaction post formation



PROGRAMME DE LA JOURNÉE

A.M.

MATIN

8H30-10H15 - La sortie

- La sortie précoce et sa gestion

10H15-10H30 - PAUSE

10H30-12H30 - L' allaitement

- L'allaitement et son accompagnement

12H30-14H00 - DÉJEUNER

14H00-16H00 - La prise en charge

- La prise en charge des douleurs du post-partum

P.M.

APRÈS-MIDI

16H00-16H15 - PAUSE

16H15-17H00 - La gestion

- La gestion des difficultés émotionnelles parentales

17H00-18H00 - Partage

- Partage des expériences, questions et débats



FORMATEUR



ISABELLE DUMON

SAGE-FEMME

- 1979 : Diplômée de l'Ecole de POISSY (1^{ère} promotion de cette école)
- En 2011 : elle s'installe en cabinet libéral afin de pouvoir exercer à la Maison de Naissance Arc en Ciel à Lormont, près de Bordeaux.
- Aujourd'hui : elle souhaite pouvoir transmettre ses compétences et le fruit de son expérience en vue d'unir les savoirs traditionnels et les innovations les plus récentes



BIBLIOGRAPHIE

- La maternité et les Sages Femmes
- Homéopathie infantile pratique
- Guide pratique de clinique périnatale
- Mécanique et techniques obstétricales
- L'aromathérapie et la grossesse
- L'induction hypnotique dans la prise en charge de la maternité
- Venir au monde : les rituels de la naissance au maroc, approche anthropologique.



FORMATIONS MÉDICALES & PARAMÉDICALES

ACCOUCHER EN SALLE DE NAISSANCE PHYSIOLOGIQUE : PRISE EN CHARGE SPÉCIFIQUE, OUTILS ET MATÉRIELS



**SAGES FEMMES D.E.
LIBÉRALE/INTRA**



23 et 24 novembre 2018



2 journées (2 x 7 heures)



Bordeaux



350€



PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La sage-femme doit savoir rester dans l'ombre et/ou dans la lumière. Elle doit savoir se positionner au bon endroit, au bon moment, et surtout savoir se retirer quand il faut.

C'est ce positionnement professionnel qui sera présenté lors de ce séminaire.

Pour cela Isabelle Dumon reviendra sur les étapes clé de la prise en charge, présentera les outils et le matériel indispensable pour assurer un accouchement physiologique optimal.



OBJECTIFS

L'objectif de ce séminaire est d'apporter aux jeunes praticiennes les techniques de prise en charge de la patiente souhaitant accoucher en salle de naissance physiologique. Les participants pourront bénéficier du savoir-faire d'Isabelle Dumon en termes de prise en charge, d'utilisation des outils et matériels permettant un encadrement global de la patiente.



OUTILS PÉDAGOGIQUES

- 1 QCM de 20 questions pour évaluation des connaissances relatives au programme envoyé en amont et remis à l'issue de la formation)
- Livret de formation
- Bloc note et stylo
- Questionnaire d'évaluation préalable
- Questionnaire de satisfaction post formation



PROGRAMME DU JOUR 1

A.M.

MATIN

Définition de l'accouchement physiologique Intégration de l'accouchement physiologique dans l'établissement médical :

Gestion des différences :

- Liberté du corps et des choix des parents
- Identification et acceptation des modifications corporelles
- Identification et acceptation des évolutions émotionnelles
- Particularités du suivi médical
- Définition des limites acceptables
- Mise en place de la relation entre la sage-femme et la parturiente

12H30-14H - DÉJEUNER

P.M.

APRÈS-MIDI

Développement des points de la matinée Contraintes et assistance à la parturiente et au père :

- Pour l'équipe médicale et son organisation (une SF pour une parturiente...) et le médecin référent
- Calendrier des rencontres, consultations et examens
- Lieu prévu pour les consultations, la préparation et l'accouchement
- Contraintes matérielles
- Mode d'utilisation des outils

Partage réflexif et questions



PROGRAMME DU JOUR 2

A.M.

MATIN

Les fondamentaux pour installer la confiance nécessaire :

- La 1ère rencontre avec la parturiente et son compagnon
- Exemples concrets à partir de cas réels
- Les difficultés rencontrées
- Les obstacles au physiologique
- L'organisation et la mise en place du suivi ultérieur, constitution du dossier « physio »
- La 1ère préparation, 4ème mois

12H30-14H - DÉJEUNER

La préparation individualisée :

- Organisation des séances
- Le matériel utile et nécessaire
- Le bassin maternel et le travail sur le corps (poupée, bassin) le chemin du bébé et de la maman
- La relaxation, outils et supports
- Formation à la relaxation et à l'appropriation de la méthode par la SF
- Les aides utiles (homéopathie, HE, etc...)

L'accouchement, à partir des expériences vécues par la formatrice :

- Les premiers signes, moment de l'arrivée à la maternité
- Validation du physiologique tout au long de l'accouchement
- Transmission et appropriation du dossier « physio »
- Gestion de la douleur, des contractions, de la pudeur du compagnon
- Les postures, les positions et l'utilisation du matériel.

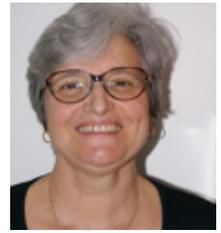
Partage réflexif et questions

P.M.

APRÈS-MIDI



FORMATEUR



ISABELLE DUMON

SAGE-FEMME

- 1979 : Diplômée de l'Ecole de POISSY (1^{ère} promotion de cette école)
- En 2011 : elle s'installe en cabinet libéral afin de pouvoir exercer à la Maison de Naissance Arc en Ciel à Lormont, près de Bordeaux.
- Aujourd'hui : elle souhaite pouvoir transmettre ses compétences et le fruit de son expérience en vue d'unir les savoirs traditionnels et les innovations les plus récentes



BIBLIOGRAPHIE

- La maternité et les Sages Femmes
- Homéopathie infantile pratique
- Guide pratique de clinique périnatale
- Mécanique et techniques obstétricales
- L'aromathérapie et la grossesse
- L'induction hypnotique dans la prise en charge de la maternité
- Venir au monde : les rituels de la naissance au maroc, approche anthropologique.



FORMATIONS MÉDICALES
& PARAMÉDICALES

DEPRESSION ET RISQUES DE SUICIDE CHEZ LA PERSONNE ÂGÉE

ORIENTATION / CLASSIFICATION:

Repérage et prise en charge des patients âgés en
risques de perte d'autonomie



**AIDES-SOIGNANTS, AUXILIAIRES DE VIE,
INFIRMIERS, MÉDECINS, TOUS SOIGNANTS
EN INSTITUTION OU À DOMICILE**



27 novembre 2018
28 novembre 2018



2 journées



Bordeaux



250 euros



PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La dépression est une pathologie certainement sous-diagnostiquée chez les personnes âgées en raison des représentations que nous avons de la vieillesse et de sa cohorte de transformations physique et psychique.

Le risque de suicide ne doit jamais être sous-estimé dans le cadre d'un syndrome dépressif. Tout soignant gravitant dans le sillage de ces patients peut apprendre à en reconnaître les signes. Il s'agira aussi de comprendre la pathologie pour ajuster le mode relationnel adéquat du professionnel.



OBJECTIFS

- Reconnaître les signes de dépression
- Apprécier le risque suicidaire
- Accompagner le patient dépressif
- Connaître les outils d'évaluation diagnostique



OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Moyens pédagogiques :
- Présentation de patients sur vidéo
- Exercices en sous-groupe et débat en groupe complet
- Apport d'éléments théoriques
- Analyse de situations professionnelles
- Études de cas



PROGRAMME DU 27 NOVEMBRE

A.M.

MATIN

9H00-10H15 - Épidémiologie

10H15-12H30 - Description du processus du vieillissement

- Aspects physiques
- Aspects psychologiques
- Dépression et maladies somatiques du sujet âgé

12H30-14H00 - DÉJEUNER

14H00-16H00 - Tableaux cliniques de la dépression :

- Critères du DSM 5
- Les différentes formes cliniques de la dépression (délirante, hostile, masquée, avec plainte amnésique etc.)
- Diagnostic différentiel chez l'âgé

P.M.

APRÈS-MIDI



PROGRAMME DU 28 NOVEMBRE

A.M.

MATIN

9H00-10H30 - Dépistage de la dépression du sujet âgé :

- Les signes cliniques
- Quelques outils pour les institutions (services hospitaliers, EHPAD)

10H30-12H30 - Thérapeutiques de la dépression et utilisation chez les sujets âgés

Diminuer les symptômes

- Améliorer la qualité de vie
- Diminuer le risque de suicide

12H30-14H00 - DÉJEUNER

14H00-16H00 - Autres types de prise en charge

- Stratégies psychosociales
- Prises en charge psychothérapeutiques

P.M.

APRÈS-MIDI



FORMATEUR



SYLVIE COUDERC-LEVRIER

PSYCHOLOGUE CLINICIENNE - PSYCHO-GÉRONTOLOGUE

PSYCHOLOGUE CLINICIENNE/FORMATRICE

- **Depuis 2003** : Formatrice auprès professionnels secteur santé/ social
 - **Depuis 2007** : Animation Groupe d'Analyse de Pratique Professionnelle (soignants institutionnels, soignants à domicile, travailleurs sociaux)
 - **2009-2011** : Formatrice IFAS St Antoine
 - **Depuis 2006** : Psychologue libéral
 - **2003-2009** : Psychologue en E.H.P.A.D.
-